

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2020 - 32 du 26 février 2020
portant approbation de la stratégie nationale de l'industrialisation

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-376 du 6 septembre 2017 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-402 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre de l'économie, de l'industrie et du portefeuille public ;


En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvée la stratégie nationale de l'industrialisation, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2020 - 32 Fait à Brazzaville, le 26 février 2020


Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,



Clément MOUAMBA.-

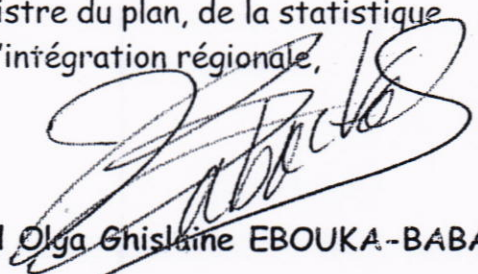
Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, de l'industrie et du
portefeuille public,



Gilbert ONDONGO.-

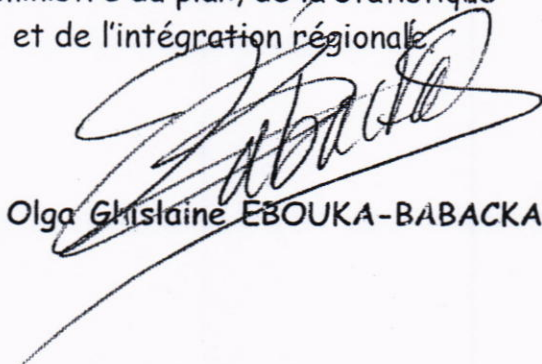
Pour le ministre des finances et du budget,
en mission :

La ministre du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale,



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

La ministre du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale,



Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

LA STRATEGIE NATIONALE D'INDUSTRIALISATION